

DELIBERATION N° 96/12-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1996

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du budget supplémentaire 1996 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES :

- Fonctionnement : 1 009 765, 84
- Investissement : 6 949 594, 72

RECETTES :

- Fonctionnement : 3 093 335, 95
- Investissement : 4 866 024, 61

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget supplémentaire 1996.